



Le + syndical

Union Départementale du Loiret

CPAM
Commission d'action sanitaire et sociale
Président : M. BOURGAULT (CGT-FO)

Mission : La CASS est chargée d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'accident de travail, la maternité ou le décès de faire face aux frais restant à leur charge, après qu'elles aient pu faire valoir l'ensemble de leurs droits.

Nombre de Conseillers titulaires et suppléants :

- 5 représentants des employeurs
- 5 représentants des assurés sociaux
- 1 représentant de la Mutualité
- 2 représentants des Institutions et Personne Qualifiée

Particularités : composition non prévue par les textes. Pour que la réunion puisse avoir lieu il faut le quorum, c'est-à-dire la présence d'au moins 7 personnes.

Nombre de réunions annuelles : les 1er et 3ème mercredis matin de chaque mois

| Désignation le : 12 janvier 2010 | | |
|----------------------------------|----------------------------|--|
| Titulaires salariés | Suppléants | Coordonnées |
| M. PORTE (CFDT) | Mme TERRIER (CFDT) | |
| Mme PILLET (CFTC) | M. JIMENEZ (CFTC) | |
| M. CHARPENTIER (CGT) | Mme GUERIN (CGT) | |
| M. BOURGAULT (CGT-FO) | Mme GUILLAMON (CGT-FO) | |
| M. GUILLIER (CFE-CGC) | M. Jérôme GROISY (CFE-CGC) | Guillier.claude@gmail.com jgroisy@si2m.fr |